



PROGRAMME

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL ET
ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILITÉ

L'acteur en prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) est capable d'observer et d'analyser son poste de travail et mettre en application ses compétences vues au cours de la formation.

OBJECTIFS

- Maintenir l'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique en capacité de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise et à sa prévention.
- Cette formation implique un engagement de l'encadrement de la structure employeur, car elle peut conduire à des modifications organisationnelles, techniques ou humaines de la structure.

PUBLIC CONCERNÉ

- Acteur PRAP 2S - ALM.

PRÉREQUIS

- Être titulaire du certificat d'acteur PRAP 2S - ALM délivré par l'INRS, en cours de validité.

MODALITÉS

- La formation PRAP 2S - ALM est organisée sous la responsabilité et l'encadrement d'un formateur certifié par l'INRS.
- La durée de la formation est de 14 heures, réparties sur 2 jours.
- Les groupes sont composés au minimum de 4 personnes et au maximum de 8 personnes.
- La formation nécessitant une action sur les postes de travail, a lieu dans l'entreprise, si les modalités d'accueil sont réunies, ou dans nos salles de formations équipées du matériel nécessaire.

PROGRAMME

- **Retour des actions menées depuis la formation initiale :**
 - Suivi des pistes d'amélioration mises en place depuis la formation initiale.
- **Actualisation des compétences :**
 - Législation et statistiques des accidents de travail, accidents de trajet et maladies professionnelles.
 - Notion de base (danger, risque et dommage).
 - Rappel de quelques notions d'anatomie.
- **Amélioration continue :**
 - Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort, et leurs limites.
 - La recherche des pistes de solutions, la construction des propositions, leur mise en oeuvre, leur évaluation et à la maîtrise des risques liés à l'activité physique.
 - Les principes de prévention lors d'un accompagnement à la mobilité (11 déplacements naturels du corps humain).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Action sur les postes de travail.
- Actualisation des compétences sous la forme d'un jeu QCM.
- Tour de table avec échanges stagiaires/formateur, nouveau travail sur les pistes d'amélioration à partir de la description d'une situation de travail abordée lors de la formation précédente.

VALIDATION

- Cette formation est régie par un ensemble de dispositions définies par l'INRS et le réseau prévention (modalités de mise en œuvre, référentiels, documents administratifs, critères d'évaluation certificative...).
- Un certificat PRAP 2S - ALM est délivré aux participants qui ont suivi avec succès la totalité de la formation et satisfait aux évaluations certificatives.
- Une attestation de formation est remise aux participants mentionnant la durée et précisant que le nouveau domaine de compétences ALM a été acquis.

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

- La validité de ce certificat est fixée à 24 mois et la prolongation de celle-ci est de nouveau conditionnée par le suivi d'une formation « maintien et l'actualisation des compétences » (MAC), ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives et à la mesure l'atteinte des objectifs du projet de prévention et de la démarche de l'entreprise d'une durée de 14 heures, réparties sur 2 jours.

